



COMMUNE DE ORSCHWIHR

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2025**

Le Conseil municipal :

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 MARS 2025

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.

POINT 2 – VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2025

VOTE à l'unanimité un montant de 175 000 € de subventions de fonctionnement au SIVOM ORZELL et 12 020 € de subvention de soutien à divers organismes et associations.

POINT 3 – IMPOTS DIRECTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2025

DECIDE par 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, d'augmenter les taux de 3 % pour un produit prévisionnel attendu de 453 331 €.

POINT 4 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui s'élève à 317 798.12 euros comme suit :

- affectation en réserve au compte 1068 en investissement	: 167 798.12 €
- résultat de fonctionnement reporté au compte 002	: <u>150 000,00 €</u>
	317 798.12 €

POINT 5 – APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE ET LANCEMENT DE LA PHASE DE PROGRAMMATION DU PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE

A l'unanimité :

- APPROUVE l'étude de faisabilité pour un montant prévisionnel de 1 017 762.11 € HT soit 1 221 314.53 € TTC et DECIDE de lancer la phase de programmation
- DECIDE d'inscrire les crédits au budget primitif 2025 et AUTORISE le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents y afférents
- CHARGE Mme le Maire de déposer les demandes de dossiers de subvention.

POINT 6 – BUDGET PRIMITIF 2025

- Communication du montant des indemnités perçues par les élus en 2024 ;
- APPROUVE à l'unanimité le programme d'investissement 2025 ;
- APPROUVE à l'unanimité le taux de fongibilité des crédits à 5 % en section de fonctionnement et à 5 % en section d'investissement ;
- VOTE à l'unanimité le budget primitif 2025 pour 1 004 030.00 € en section de fonctionnement et pour 631 326.05 € en section d'investissement.



COMMUNE DE ORSCHWIHR

POINT 7 – ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DES KRAUTLAENDER

DECIDE à l'unanimité de fixer à 263.16 €/m2 de surface de plancher le nouveau montant suivant l'évolution de l'index des travaux public TP01.

POINT 8 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL

Prend acte des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 10 mars 2025.

POINT 9 – DIVERS – HORS DELIBERATION

Informations diverses données par le Maire aux Conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 h 30.

Orschwihr, le 14 avril 2025

Le Maire :
Marie-Josée STAENDER



Publié sur le site internet de la commune le : 15 avril 2025
Affiché le : 15 avril 2025